

Fiche projet : Coaching vers l'emploi des allocataires du RSA 2023/2024

Contexte

Dans un contexte de forte reprise économique d'une part et la persistance de difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité d'autre part, le Département a souhaité renforcer l'efficacité de son offre d'insertion en expérimentant un dispositif innovant de coaching emploi des allocataires du RSA sur le territoire du Pays de Cornouaille. Première mesure du plan d'action présenté le 2 février 2022, cette prestation a vocation à accélérer leur retour à l'emploi.

Le Département du Finistère compte, fin 2023, environ 16 000 allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs, dont un tiers réside sur la Cornouaille. En parallèle, le Département bénéficie d'une forte reprise économique avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, qui s'élève à 6,1% en septembre 2023, même si certains secteurs connaissent des difficultés de recrutement (l'agro-alimentaire, l'industrie, la construction, le service à la personne et l'hôtellerie-restauration).

Il est important de préciser que des évolutions majeures au niveau national sont attendues dans le champ de l'insertion en 2024, avec la mise en place de France travail et de l'accompagnement renforcé.

Durée : 18 mois, du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024

Contenu

La prestation se décompose en 3 phases distinctes :

- Un premier entretien diagnostic pour évaluer la situation de l'allocataire et le mobiliser pour intégrer le coaching
- Un accompagnement (4 ou 8 mois selon les besoins identifiés) pour les personnes intégrées suite au diagnostic, visant à favoriser le retour à l'emploi durable ou à un emploi de 3 mois ou plus, des allocataires ou effectuer un bilan assorti de préconisations pour les personnes n'accédant pas à l'emploi ;
- Un suivi post-embauche pour les allocataires sortant sur un emploi de 3 mois ou plus.

Deux publics sont visés :

- Un public composé d'allocataires nouvellement entrés dans le dispositif RSA et proches de l'emploi, pour un **accompagnement de 4 mois**
- Un public plus éloigné de l'emploi, qui nécessitera un accompagnement renforcé (besoin en termes de levée des freins périphériques notamment), pour un **accompagnement de 8 mois**.

Finalités

Le projet vise à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA s'inscrivant dans une recherche d'emploi, du Pays de Cornouaille avec, dès 2024, une extension aux intercommunalités limitrophes (notamment sur le Pays de Brest, la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon- Aulne maritime -CCPCAM- et la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay -CCPCP-).

L'accompagnement est personnalisé, construit conjointement avec le participant et centré sur la mise en relation avec le marché de l'emploi du territoire concerné. Le coaching répond ainsi aux besoins des participants via un suivi court, intensif et réalisé par un référent de parcours unique, afin de susciter la pleine mobilisation du public. Le prestataire mettra en œuvre des actions favorisant l'accès à l'emploi dans les secteurs bénéficiant d'une conjoncture économique favorable par le biais d'outils innovants et en particulier numériques.

La prestation de coaching vers l'emploi propose une prise en charge dynamique et itérative afin d'éviter les ruptures de parcours.

Objectifs

- réaliser un entretien afin d'évaluer la situation de l'allocataire et le mobiliser pour intégrer le coaching emploi;
 - permettre le retour à l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois) des allocataires prescrits par le Conseil départemental;
 - atteindre un taux de retour à l'emploi de 60% des allocataires concernés (CDI, CDD, intérim de plus de 3 mois, à temps complet ou à temps partiel supérieur ou égal à 50%);
 - assurer le suivi post-embauche sur une période de 3 mois pour sécuriser et pérenniser l'intégration en emploi;
 - effectuer un bilan qualitatif pour chaque participant pris en charge et formuler des préconisations pour ceux qui n'ont pas pu accéder à l'emploi à l'issue de l'accompagnement ;
- appliquer la référence RSA pour tous les allocataires prescrits.



**Cofinancé par
l'Union européenne**